



champ captant



BORDEAUX
MÉTROPOLE
Esplanade Charles-de-Gaulle
33076 Bordeaux cedex
T. 05 56 99 84 84
F. 05 56 96 19 40
www.bordeaux-metropole.fr

CONTRIBUTION DU SAM. 11/12/2021 à 15:21

Envoyé par e-mail à : cc.landesdumedoc@garant-cndp.fr

De : Thibaut DREMIERRE

Bonjour Madame la garante,

Je ne suis pas expert et ne peux donc pas me positionner pour ou contre ce projet, mais j'ai plusieurs questions :

Sur le partage des eaux : il faudrait étudier bien en détail la pression démographique durable sur le littoral et ses conséquences en matière de consommation d'eau. Il n'est pas certain que dans 20 ans les medocains aient encore suffisamment d'eau à partager avec la métropole.

Sur l'environnement : le Médoc, labelisé PNR, connaît un réseau hydraulique tout particulier avec ses lacs et canaux, vecteurs d'une biodiversité très spécifiques, liée notamment à l'affleurement des nappes en saison humide. Quels effets ce puisage plus soutenu dans la nappe souterraine aura t il en surface, vis à vis de l'environnement ?

Sur l'économie : la filière bois française est un secteur économique d'avenir, son développement va dans le sens d'une économie circulaire (locale) , elle est non délocalisable. Quels seraient les effets locaux et régionaux de ces pompages d'eau supplémentaires (pour la métropole et du fait de la pression démographique du littoral) sur ce secteur économique ?

Sur des solutions alternatives : lesquelles ont été étudiées ?

Solutions de sobriété : par exemple au moyens de réduire la consommation par foyer (réduction des débits) , la poursuite de la lutte active contre les fuites sur le réseau (des quantités importantes pourraient être économisées).

Solutions d'innovation, Bordeaux Métropole a t il étudié de retraiter les eaux de la Garonne ? ou encore de retraiter les eaux de pluie car nous sommes dans une région particulièrement pluvieuse (du moins pour l'instant, le réchauffement climatique est là).

Enfin, sur le plan financier : quelles conséquences sur la facture de l'habitant de Bordeaux ? et quels impacts pour la facture d'un habitant du Médoc ? Autrement dit le bordelais paiera t il seul le coût de ce projet ?

En vous remerciant de votre attention,

Bien cordialement
Thibaut Dremierre
33680 Lacanau

Réponse de l'équipe projet

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et l'intérêt que vous portez à cette concertation.

Concernant votre questionnement sur la capacité de la nappe de l'Oligocène, cette nappe est encore peu exploitée par rapport à sa capacité naturelle de régénération. Présente dans tout le département, elle offre dans le Médoc un volume prélevable de 22 millions de m³ par an alors que seulement 9 millions y sont aujourd'hui puisés.

Concernant l'impact du projet sur l'environnement, la présence du PNR dans le périmètre du projet a bien été prise en compte. Des études de faisabilité ont été réalisées pour quantifier les effets potentiels du projet sur les formations profondes et superficielles. Dans la configuration retenue pour le champ captant, le projet aurait pour effet de provoquer un abaissement de l'ordre de 10 cm sur la nappe superficielle, en période de basses eaux. (**cf. chapitre 4 du dossier de concertation préalable et le replay de la réunion publique n°1** tenue à Lacanau le 9 novembre 2021). Des études environnementales sont par ailleurs en cours pour disposer d'un état initial du milieu et d'une étude d'impact qui abordera l'ensemble des conséquences éventuelles du champ captant (faune, flore, etc.). Le projet suivra la doctrine « éviter, réduire, compenser (ERC) » qui a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits. Dans le cas où les effets du projet seraient dommageables pour la forêt et l'environnement en général, vous confirmons que des compensations seront prévues.

Le sujet de l'impact sur l'activité économique de la forêt a été débattu lors de la **réunion publique n°1**, tenue à Lacanau le 09 novembre 2021. L'observatoire qui sera mis en œuvre à l'échelle du territoire permettra de suivre les données issues de différents organismes et de les partager ; cet observatoire est à construire et chaque acteur devra proposer des périmètres d'études et fournir les données nécessaires pour l'alimenter. Cet observatoire est un outil qui dépasse le projet du champ captant lui-même car il sera un outil pour veiller à l'évolution du territoire dans le temps et après chaque évènement s'il y en a (tempête, sécheresse, ...).

Concernant les alternatives au projet de Champ Captant des Landes du Médoc, nous vous invitons à regarder le replay et les présentations du SMEGREG de la **réunion publique n°1** tenue à Lacanau le 9 novembre 2021 qui expliquent tout le cheminement ayant mené à ce projet, dont en premier lieu le sujet des économies

d'eau menées à l'échelle du département. Le **chapitre 2 du dossier de concertation préalable** présente également les nombreux efforts déjà conduits à l'échelle du département.

Au sujet des alternatives à proprement parler, de nombreuses alternatives ont été étudiées par le SMEGREG, dont certaines qui ne visaient pas **les nappes profondes**. Nous vous invitons à consulter le **chapitre 3 du dossier de concertation préalable**, les présentations de la **réunion publique n°1** tenue à Lacanau le 9 novembre 2021, et à télécharger sur le site du projet (bxmet.ro/champcaptant) la **synthèse de « l'inventaire exhaustif des ressources en eau mobilisables pour des substitutions aux prélèvements existants en Gironde » produit par le SMEGREG en 2005**. A notamment été regardé la question du pompage en Garonne. Comme indiqué par M. De Grissac, cette alternative n'a pas été retenue notamment car la qualité de l'eau de la Garonne ne répond pas, à certaines périodes de l'année, aux critères réglementaires de potabilisation (annexe III de l'arrêté du 11 janvier 2007).

Enfin, concernant l'impact du projet sur le tarif de l'eau, nous vous invitons à **consulter la page 39 du dossier de concertation**. Vous y verrez qu'il est estimé une hausse de l'ordre de + 0,5 à +6,0 € / an / girondin desservi par le projet.

Cordialement